

# ACTION URGENTE

## UN MILITANT ET DES MEMBRES DE L'OPPOSITION EN ATTENTE DE PROCÈS

Rashid Mahiya, militant, et Charlton Hwende et Joanna Mamombe, députés de l'opposition, attendent l'ouverture de leur procès pour « subversion d'un gouvernement constitutionnel ». Cette infraction est passible d'une peine de plus de 20 ans de réclusion. Ces trois personnes ont été libérées sous caution et sont en attente de procès.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Président de la République**  
 President Emmerson Mnangagwa  
 Munhumutapa Building  
 Corner Sam Nujoma / Samora Machel  
 Harare, Zimbabwe  
 Courriel : [info@opc.gov.zw](mailto:info@opc.gov.zw)

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation face aux charges forgées de toutes pièces pesant sur **Rashid Mahiya, Joanna Mamombe et Charlton Hwende**.

Ces trois personnes ont été inculpées de « subversion d'un gouvernement constitutionnel », infraction passible de plus de 20 ans de réclusion, dans le contexte de la campagne de répression visant actuellement les personnes qui défendent des droits humains, mènent des activités militantes ou font partie de l'opposition. Ces charges sont liées à une grève générale de trois jours, du 14 au 16 janvier 2019, à laquelle la Confédération syndicale du Zimbabwe (ZCTU) a appelé pour protester contre la hausse du prix des carburants au Zimbabwe.

Rashid Mahiya, militant et président de la Coalition de crise au Zimbabwe a été arrêté le 26 février. Joanna Mamombe, plus jeune députée de l'Alliance du mouvement pour le changement démocratique (MDC-A), un parti d'opposition, a été appréhendée le 2 mars alors qu'elle participait à un atelier parlementaire. Charlton Hwende, député MDC de la circonscription de Kuwadzana, a été arrêté le 5 mars à son arrivée à l'aéroport de Harare - il avait quitté le pays le 21 décembre 2018 pour recevoir des soins médicaux à l'étranger. Rashid Mahiya a été libéré sous caution le 7 mars et Charlton Hwende le 8 mars. Joanna Mamombe a quant à elle été remise en liberté sous caution le 9 mars.

Ils sont en instance de jugement.

En conséquence, je vous prie instamment :

- de veiller à ce que les charges qui pèsent sur Rashid Mahiya, Joanna Mamombe et Charlton Hwende soient immédiatement abandonnées ;
- de mettre fin à la répression contre les personnes qui défendent des droits humains, mènent des activités militantes ou font partie de l'opposition, et de veiller à ce que les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique soient respectés et à ce que le système judiciaire ne soit pas détourné pour persécuter les opposants présumés à la ZANU-PF, le parti au pouvoir.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,*

## **COMPLEMENT D'INFORMATION**

Le 9 mars, Joanna Mamombe a été remise en liberté moyennant le versement d'une caution d'un montant de 3 000 dollars américains. Elle devait comparaître le 19 mars, mais l'audience a été reportée au 8 avril. Elle a comparu le 8 avril, puis le procès a été ajourné au 9 mai après que les autorités ont indiqué avoir soumis la vidéo d'une conférence de presse - dans laquelle la députée a selon elles appelé la population à renverser le gouvernement - au laboratoire de la police pour l'analyse de la cybercriminalité.

Le cas de Rashid Mahiya devait être examiné le 12 mars, mais il lui a été demandé de se présenter devant le tribunal le 9 avril après avoir été libéré sous caution. Il a comparu le 9 avril, mais le procès a été ajourné au 29 mai, car les autorités ont déclaré qu'elles n'avaient pas encore recueilli les déclarations de deux témoins à charge.

Il est prévu que Charlton Hwende comparaisse le 16 avril.

La répression persistante menée contre la société civile ou toute personne perçue comme s'opposant au gouvernement a pris de l'ampleur au cours de l'année écoulée. Les autorités zimbabwéennes continuent à invoquer des lois restrictives comme la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, afin de limiter la liberté de réunion pacifique, en obligeant les manifestants et manifestantes à demander la permission de la police ou en interdisant les manifestations. La Loi relative à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée est utilisée afin d'étouffer le journalisme indépendant, et la Loi relative à l'interception des communications autorise la surveillance en ligne et la fermeture de l'accès à Internet. Au fil des années, le gouvernement zimbabwéen a persécuté des personnes pour leurs publications sur les réseaux sociaux, et en janvier 2019, les autorités ont bloqué l'accès à Internet afin d'empêcher que les réseaux sociaux ne soient utilisés pour encourager les citoyens et citoyennes à manifester.

Le 12 janvier, le président Emmerson Mnangagwa a annoncé une hausse du prix des carburants, qui est entrée en vigueur à minuit. Le diesel et l'essence ont augmenté de 150 %, et nombreuses sont les personnes qui ont été choquées par ces fortes hausses et leurs effets négatifs. À la suite de cette annonce, la Confédération syndicale du Zimbabwe (ZCTU), la plus grande organisation syndicale du pays, a appelé à une action de protestation prenant la forme d'une grève générale de trois jours. Le président de la ZCTU, Peter Mutasa, a appelé les Zimbabwéens à ne pas aller sur leur lieu de travail, dans leur établissement d'enseignement ou dans les magasins du lundi 14 au mercredi 16 janvier, pour protester contre « l'augmentation générale astronomique des prix depuis l'année dernière malgré la stagnation des salaires ». Il a ajouté que l'augmentation du prix des carburants était « insensée » et qu'il s'agissait d'une « provocation ».

Lorsque la nouvelle de la grève générale ainsi prévue s'est répandue, les autorités ont déclaré que le gouvernement n'accepterait « pas une situation où des partis d'opposition se déguisent en ONG ou en associations citoyennes afin de faire passer des agissements illégaux, comme le fait d'encourager les troubles civils. »

De nombreux citoyens, un peu partout au Zimbabwe, ont répondu à l'appel à la grève générale lancé par la ZCTU, restant chez eux du 14 au 16 janvier, ce qui a paralysé les entreprises dans une grande partie du pays. Cette action de protestation a été suivie par une des campagnes de répression les plus féroces de ces dernières années au Zimbabwe, qui visait manifestement à ramener la peur dans le pays. Le gouvernement a déployé des unités de l'armée, de la police et du renseignement dans des villes et des zones résidentielles, notamment Harare, Bulawayo, Chitungwiza, Epworth, Dzivarasekwa, Mbare, Gweru, Pumula et Mabvuku. Des témoins ont signalé à Amnesty International des passages à tabac, des privations de liberté individuelle, ainsi que des actes de torture et d'autres mauvais traitements - on aurait notamment fait rouler des victimes dans des eaux d'égout ou des cendres de pneus brûlés. De solides allégations ont également fait état de viols et d'autres agressions sexuelles contre des femmes.

La police a par ailleurs accusé Rashid Mahiya, président de la Coalition de crise au Zimbabwe (CiZC), de tentative de renversement du gouvernement. La CiZC est une coalition de plus de 80 organisations de défense des droits humains.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR ENVOYER VOS APPELS AUX DESTINATAIRES :** anglais, shona  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 23 mai 2019**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** Rashid Mahiya (il) ; Joanna Mamombe (elle) ; Charlton Hwende (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr46/9997/2019/fr/> .